Les Échos de Savigny

Mairie de Savigny-lès-Beaune
Rue Vauchey Véry - 21420 Savigny-lès-Beaune
Tél. : 03.80.21.51.21 Fax. : 03.80.21.56.63 Mél. : mairie.savigny-les-beaune@wanadoo.fr
Ouverture au public : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13 h 30 à 17 h 30
et le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Bulletin d'informations n°97
MAI/JUIN 2011

Permanences des élus

Maire,

Se renseigner en Mairie

et sur rendez-vous.

Les Adjoints,

Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

Et sur rendez-vous.

Membre
de l'Amicale des
Savigny de France
et de Suisse

http://asfs.free.fr/

Le mot du Maire

La période estivale continue sur la lancée du printemps et sera festive grâce à l'engagement de nos associations qui s'attèlent tout au long de l'année à la promotion et la valorisation de notre Commune. Ainsi, comme chaque année, vous êtes conviés à participer aux manifestations communales suivantes : vide grenier, 13 juillet, Savigny en Tous Sens, fête du pain….

Dans ces nouveaux Échos de Savigny, vous pourrez prendre connaissance de notre démarche communale pour la création d'un parcours découverte historique et architectural de notre village avec notamment le très bon travail de notre stagiaire Savignien. Grâce à la concertation lancée avec les acteurs du tourisme et du vin, ce travail nous permettra de soumettre notre projet aux divers partenaires institutionnels et solliciter des aides économiques. Notre volonté est d'inciter les touristes mais aussi les locaux à la découverte du patrimoine de notre centre bourg dans le cadre d'une visite ponctuée d'anecdotes viticoles.

D'autre part, je tiens à remercier les personnes présentes à la réunion publique qui a eu lieu courant mai. Ce fut l'occasion pour nous de vous présenter les actions communales à venir avec notamment le programme Cœur de village en partenariat avec la Région Bourgogne pour la création de logements locatifs, la mise en place d'un éco quartier, d'un équipement multi activités culturelles et la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la Mairie et du caveau... Ces travaux feront l'objet d'études préalables et seront bien entendu concertés avec vous avant leur réalisation dans les semaines et années à venir. J'insiste sur l'importance de ce rendez-vous annuel et j'espère vous voir encore plus nombreux l'année prochaine.

Je voudrais revenir sur les deux dernières commémorations respectivement du 8 mai et du 18 juin (article dans les prochains Échos) qui ont eu un succès certain. Je remercie l'ensemble des personnes présentes à ces manifestations placées sous le signe de la citoyenneté et du devoir de mémoire.

Enfin, je compte sur le civisme de tous afin que chacun puisse passer un été en toute tranquillité et je rappelle notamment aux plus jeunes d'entre vous, l'obligation de respecter les horaires d'ouverture du terrain multisports soit de 9h00 à 21h00.

Je vous souhaite un très bon été.
Cordialement
Sylvain Jacob

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2011

PRESENTS : Sylvain JACOB**,** Valérie HUGUENIN, Agnès MATEOS, Jean-Paul BAILLY, Louis CHENU, François de NICOLAY, Emmanuel GAILLARDIN, Eudeline PAVELOT, Lucie DOREL, Christophe PONT, Jean-Marie CAPRON.
ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude CHAPULLIOT (pouvoir à Jean-Marie CAPRON), Alain BERNARD (pouvoir à Christophe PONT).
ABSENT : Michel BLANCHARD
SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel GAILLARDIN.

En préambule de la réunion Simon BOURGOGNE présente le travail effectué pendant son stage à la Mairie : Le thème de son stage était la mise en valeur d'un territoire par la création d'un sentier pédestre. Après diverses études, c'est l'option pour un circuit "centre bourg" de 3 kilomètres qui a été retenue. Il comporte une quinzaine de stations permettant la découverte du patrimoine de la Commune. Il sera accessible toute l'année et un carnet de route sera créé en plusieurs langues. Un balisage au sol, discret sera mis en place avec des flèches en bronze (style parcours de la chouette à Dijon). Ce dossier pourrait faire l'objet d'un financement à hauteur de 80 % sur le programme européen LEADER. Le chiffrage de tous les éléments du projet est en cours. Le dossier devra être finalisé et validé d'ici la fin de l'été pour pouvoir ensuite lancer les procédures de réalisation.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour concernant une déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée section AD n°119 et d'un remboursement du sinistre d'un vitrage à la Salle à Usages Multiples par Groupama.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

LETTRES DE REMERCIEMENTS

Sylvain JACOB donne lecture au Conseil Municipal des lettres de remerciements de la famille CHAPULLIOT, de la famille FLACELIERE-BOURGOGNE, de M. PYCKE du Musée Bourguignon, de la Bibliothèque Municipale et du Comité des Fêtes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2011 : Le Maire indique que cette réunion était principalement d'ordre budgétaire (compte administratif en excédent de 11 248 398.37 € en cumulant investissement et fonctionnement) et relate quelques points de l'ordre du jour dont la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Tourisme Intercommunal, des modes de gestion des futurs espaces de loisirs de Montagny les Beaune et de Merceuil-Tailly.
Compte-rendu de la réunion du bureau du 5 mai 2011 : les principaux points de l'ordre du jour étaient la construction d'une cantine-garderie à Bligny lès Beaune, l'aménagement de sentiers de randonnée, la cession de terrains communaux pour l'aménagement du plan d'eau de Montagny Les Beaune et l'approbation du zonage d'assainissement de la Commune de La ROCHEPOT.
Rénovation de la déchèterie de Savigny lès Beaune : rapport du comité de pilotage et vente des terrains nécessaires à la construction par la Commune pour l'euro symbolique : Tout le Conseil a été destinataire du rapport du comité de pilotage concernant la rénovation de la déchèterie de Savigny lès Beaune. Cette rénovation comporte la démolition de l'existant et la reconstruction d'une structure de 10 quais, nécessitant une emprise foncière de 4000 m². La Communauté d'Agglomération doit s'assurer de la maîtrise foncière du site et propose d'acheter les terrains pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à disposition les emprises de terrains nécessaires sous la forme d'un bail emphytéotique de 99 ans.

TRAVAUX DE VOIRE DE LA RUE DU CLOS CHAMEROY

Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition financière de la société SNEL pour un montant de 39 543.08 € HT avec un îlot central à usage de parking. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention cantonale.

MURS DE SOUTENEMENT

Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les travaux de la façon suivante :
L'Association SENTIER pour les travaux des Serpentières pour 1 901.00 € TTC, des Guettes et des Godeaux pour 8 309.00 € TTC, de Fontaine Froide pour 9 758.50 € TTC.
L'Entreprise LOPES pour les travaux du Jarron pour 7 384.10 € TTC, pour les Fatains, parcelle 295 pour 29 433, 56 € TTC, parcelle 42 pour 17 687.64 € TTC.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PAUL MALDANT

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan définitif du projet réalisé suite à la réunion avec les riverains. Des poteaux amovibles seront mis devant la boucherie et la boulangerie. Le café et le restaurant souhaitent enlever à leurs frais, les marches existantes devant leur établissement. Le projet est approuvé à l'unanimité des présents avec la solution résine. Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 112 000.00 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir avec le Cabinet Liogier Caulfuty pour la suite de la mission.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AD N°708 – 709 – 567 - 568, 12 RUE DES FATAINS

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître THOMAS-CROLET, Notaires associés à CHAGNY, concernant les propriétés cadastrées section AD n°708 – 709 – 567 - 568, sise 12 rue des Fatains et appartenant à Mme BOURGEOIS Brigitte et M. ROLLET Michel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés énumérées ci-dessus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION BC N°300, 8 RUE DES PETITES CHANTERIVES

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP ECHINARD – SEGAUT – PARRY-AVRIL, Notaires associés à BEAUNE, concernant la propriété cadastrée section BC n°300, sise 8, rue des Petites Chanterives et appartenant aux Consorts BAZEROLLE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AD N°62, 10 RUE DE BOURGOGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP LIEBAUT – PETITJEAN - LEONARD, Notaires associés à NANCY, concernant la propriété cadastrée section AD n°62, sise 10, rue de Bourgogne et appartenant à M. Gilles MATHIEU et Mme Evelyne SEROL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AD N°119, 7 RUE CHANSON MALDANT

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP Françoise BIDEGARAY-GRIVOT – JEAN-PAUL BIDEGARAY, Notaires associés à BEAUNE, concernant la propriété cadastrée section AD n°119, sise 7, rue Chanson Maldant et appartenant à M. LAVENANT Pierre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

AFFAIRES FORESTIERES

Devis de l'Office National des Forêts pour les travaux 2011 : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la commission forêt, le devis initial des travaux prévus sur les parcelles 36p -26p et 27 a été modifié et ne doit être retenu que pour la somme de 6 427.12 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté.

Ajournement de la parcelle n°37 : Sur proposition de l'Office National des Forêts et compte- tenu du stock en bois d'affouage déjà important**,** le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'ajournement de la parcelle 37 et son report en 2015.

Destination des coupes exercice 2012, parcelles n°15 et 23 : Sur proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de gré à gré, par les soins de l'ONF, des parcelles 15 et 23 inscrites à l'état d'assiette.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du Président de l'Association Foncière concernant la dissolution de l'Association Foncière de Savigny lès Beaune et sollicite la reprise des propriétés par la Commune et la poursuite de l'entretien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'intégration des biens de l'Association Foncière dans le patrimoine immobilier de la Commune, de poursuivre l'entretien des chemins d'exploitation et d'intégrer l'excédent d'exploitation de 6 925.95 € .

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOUZE LES BEAUNE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise par le Conseil Municipal en 2005 de ne pas être associé à l'élaboration du PLU de Bouze lès Beaune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas formuler d'avis sur cette modification.

ACHAT DE TERRAINS AU LIEUDIT LES VERMOTS

Propriété FORESTIER : Le Conseil Municipal entend lecture du courrier de M. et Mme FORESTIER qui donnent leur accord pour vendre à la Commune leur terrain cadastré section AB n°73 d'une superficie de 1119 m², au prix de 26.50 € le m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir ce terrain aux conditions acceptées par les intéressés et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Propriété BAISE-GRUNENWALD : Pour ce dossier, Mme BAISE-GRUNENWALD a donné son accord pour vendre son terrain cadastré section AB n°77 d'une superficie de 4029 m² au prix de 26.50 € le m². Le montant de la transaction étant supérieur à 75 000 €, l'avis du service de France Domaine a été demandé mais celui-ci n'est toujours pas parvenu à la Mairie et il faut donc reporter la décision à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

EXTENSION DU COLUMBARIUM

Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition financière de la société GRANIMOND pour le modèle Prestige, pour un montant de 8 216.10 € HT pour 7 cases et décide d'acquérir deux modules soit 14 places avec inscription budgétaire.

AFFAIRES FINANCIERES

Remboursement d'un sinistre par Groupama (remplacement d'une aile du tracteur)

Vu, la déclaration de sinistre effectuée auprès de la Société GROUPAMA. Vu, l'acceptation du dossier et la proposition de remboursement de la Société GROUPAMA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement proposé par la Société GROUPAMA concernant l'indemnisation de ce

sinistre pour un montant de 493.13€.

Remboursement d'un sinistre par Groupama (remplacement d'une vitre à la Salle à Usages Multiples). Vu, la déclaration de sinistre effectuée auprès de la Société GROUPAMA. Vu, l'acceptation du dossier et la proposition de remboursement de la Société GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement proposé par la Société GROUPAMA concernant l'indemnisation de ce sinistre pour un montant de 351.62 €.

CONTRÔLE DES INTALLATIONS ELECTRIQUES DE CHAUFFAGE ET DESENFUMAGE AUPRES DE LA SOCIETE DEKRA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le contrat proposé par la société DEKRA pour un montant de 855.70 € HT pour le contrôle des installations électriques, de chauffage et de désenfumage.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES SUR LA LISTE ELECTORALE ANNEE 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes du Code de Procédure Pénale. Celui-ci prévoit qu'il appartient à la commune d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or. Il convient de tirer au sort six personnes sur les listes électorales de la commune. Après tirage au sort, la liste préparatoire se composera des personnes suivantes :

DUBREUIL Philippe, GARCIN Nicolas, LAURENT Virginie, BEAUVOIS Sophie, DELAFOSSE Odette épouse BOURBON, GEORGER Grégory.

PERSONNEL COMMUNAL : FIXATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES POUR LE GRADE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de fixer à 100% le ratio pour l'accès au grade d'ATSEM principal de 2ème classe du cadre d'emploi des ATSEM de 1ère Classe.

RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COTE D'OR

N'ayant pas de compétence en la matière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner d'avis sur ce dossier.

LOCATION DU LOGEMENT 1 BIS RUE DES CIGALES

Sur proposition du Maire et suite au départ de Madame MOREAU, plusieurs demandes de locations sont arrivées en Mairie. Le critère de choix était les familles avec enfants en corrélation avec le nombre de chambres disponibles (deux pour ce logement). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention (Lucie DOREL), retient la candidature de Madame SAUVAGEOT Magali qui a un enfant, décide de louer ce logement à compter du 1er juillet 2011, fixe le loyer mensuel à 473.57 €, dit que le bail sera fait par la Mairie, autorise le Maire à signer ledit bail et tout document à intervenir.

LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUX LUMES CADASTREE SECTION BC N°117

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur PHILBOIS Jean-Claude, 8 rue des Petites Chanterives qui sollicite la location d'un terrain communal au lieudit Les Lumes pour faire un jardin. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de louer à titre précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la parcelle cadastrée section BC n°117 au lieudit Les Lumes d'une superficie de 5a 30ca et fixe le prix de la location à 25.00 € pour l'année.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

⇨ Le Conseil Municipal est informé que le projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale est arrivé au secrétariat où il peut être consulté.

⇨ Les effectifs actuels pour la rentrée 2011 de l'école maternelle s'élèvent à 49 élèves.

⇨ Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 12 juillet 2011.

La séance est levée à 22h50.

PROGRAMME PLURIANNUEL 2011-2015 DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BOUZAIZE

En vue de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation des travaux concernant les travaux cités en objet à exécuter sur le territoire de la Commune de Savigny-lès-Beaune, une enquête publique doit être organisée.
Par arrêté inter-préfectoral du 1er juin 2011, **une enquête publique sera ouverte du jeudi 23 juin 2011 au vendredi 8 juillet 2011 inclus.** Les pièces de l'affaire seront déposées pendant la durée de l'enquête à la Mairie où elles seront tenues à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat. Les personnes pourront formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie avant la clôture de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Savigny lès Beaune
le mardi 5 juillet 2011 de 15 h 00 à 17 h 00.

CANICULE

En application des dispositions prises par le Préfet et le Président du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du « plan national canicule » prévu par la loi du 30 juin 2004, les personnes âgées, handicapées ou à risque vivant dans la commune, peuvent se faire inscrire en Mairie (03.80.21.51.21) pour bénéficier du dispositif de veille du plan d'alerte d'urgence. Cette démarche volontaire permettra l'intervention prioritaire et ciblée des services sanitaires aux domiciles des intéressés en cas de déclenchement de la phase d'alerte du plan.

QUELQUES CONSEILS LIÉS AU PLAN CANICULE

Comment prévenir les risques liés aux fortes chaleurs.

Certains symptômes doivent vous alerter comme :

- **des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, et du ventre**
- **plus grave, un épuisement, survenu après plusieurs jours de chaleur. Il se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle. Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire des jus de fruits ou une boisson énergétique diluée. Et surtout, consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.**

À RETENIR

BOIRE suffisamment : environ 1 litre et demi d'eau par jour.
FERMER volets et fenêtres pendant la journée et ventiler pendant la nuit.
METTRE des linges mouillés aux fenêtres et sur le sol (l'évaporation consomme de l'énergie et fait baisser la température).
MOUILLER les parties découvertes du corps avec un brumisateur ou en appliquant un linge humide.
Prendre un bain de pieds avec de l'eau froide.
NE PAS S'EXPOSER AU SOLEIL.
ÉVITER DE SORTIR entre 10h00 et 18h00
ÉVITER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES INTENSES
S'HABILLER de vêtements légers, amples et clairs.

Possibilité d'accueil de jour, en cas de canicule

Mme COMPAS, Directrice de l'Etablissement KORIAN-CLOS DES VIGNES, (anciennement LES OPHELIADES), **rue Maryse Bastié à BEAUNE, propose d'accueillir durant la journée les personnes fragiles, habitant un domicile inadapté à la canicule et se trouvant, du fait de l'absence d'entourage et de surveillance, en situation de danger.**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : 03.80.24.69.24

Le CCAS en quelques mots

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal, il dépend de la commune et est obligatoire.

Contrairement aux dispositifs d'aide sociale légale (RSA, CMU…), pour lesquels des lois et décrets existent, les CCAS sont concernés par l'aide sociale facultative. En effet, chaque CCAS peut désormais en vertu du principe de libre administration fixer ses propres modalités d'intervention afin de développer la mission principale qui lui est confiée par la loi, à savoir "mener une action générale de prévention et de développement social dans la Commune" (article L123-5 du CASF). Ces actions sont menées par le biais de prestations en tout genre décidées par le Conseil d'Administration du CCAS. Des aides ponctuelles peuvent être attribuées par le CCAS sur dossier en raison d'une situation particulière, de la composition familiale et des ressources du demandeur.

Le CCAS est administré par le conseil d'administration, composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de membres extérieurs.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter un des membres du bureau :
Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Agnès MATEOS, Eudeline PAVELOT, François de NICOLAY, Monique GERNER, Sabine BATTAULT, Nathalie QUIRANTES et François-Xavier TURPIN.

Le budget du CCAS a été voté le 28 avril dernier, il s'élève à 14 122 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
Les résultats du compte administratif 2010 sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 3 864,50 €
Recettes de fonctionnement : 10 686,97 €

Excédent de clôture : 6 822,47 €

LE SIVOS

Le SIVOS est un syndicat intercommunal à vocation scolaire qui regroupe les communes de BOUILLAND, BOUZE-LES-BEAUNE et SAVIGNY-LES-BEAUNE, il a été créé le 25 aout 2000.

Le SIVOS joue un peu le même rôle qu'une commune, il est composé de 5 représentants comme suit :

Bouilland : Olivier MARIOTTE
Bouze-lès-Beaune : Claudine BOULLAIT
Savigny-lès-Beaune : Eudeline PAVELOT, Présidente ; Jean-Paul BAILLY, Agnès MATÉOS

Le SIVOS s'engage financièrement en permettant le fonctionnement de l'enseignement public pour les classes maternelle et primaire : frais d'eau et d'assainissement, dépenses relatives à l'arbre de Noël, frais relatifs aux séances de piscine (entrées et transports), les fournitures scolaires et du matériel.

Les principales recettes proviennent des 3 communes, elles se calculent au prorata du nombre d'enfants.

Dans le cadre du programme de développement numérique dans les écoles rurales, des dépenses d'équipement seront réalisées cette année dont vous trouverez dans l'article suivant le détail.

Le budget de l'année 2011 s'élève pour les dépenses et les recettes de fonctionnement à 25 384€ et pour les dépenses et recettes d'investissement à 10 484€ .

Prochaine Rentrée scolaire : Innovation à l' Ecole Elémentaire

Dans un souci de favoriser l'apport des nouvelles technologies à la pédagogie, le S.I.V.O.S de Savigny-lès-Beaune a décidé la mise en place d'une école numérique rurale (ENR) à partir de la prochaine rentrée scolaire.
Les communes associées de Bouze-lès-Beaune et Bouilland ont apporté un soutien sans faille à ce nouveau projet éducatif.

L' ENR se compose :

- **D'un tableau interactif avec vidéoprojecteur, haut-parleurs, système d'ajustement en hauteur motorisé, logiciel**
- **De 2 valises de rangement sécurisées pour le transport, le stockage et le rechargement de 8 ordinateurs portables avec borne WIFI et souris optique.**

Lors de sa dernière réunion, le S.I.V.O.S a inscrit à son budget :

- **L'acquisition du TBI, vidéoprojecteur et valises de rangement sécurisées ainsi que les formations et maintenances correspondantes pour un montant HT : 7 680,08 €**
- **La location 36 mois à compter de septembre 2011 des 16 ordinateurs portables (montant de la location trimestrielle HT : 690,11 €)**

Ce matériel sera installé dans la classe CP de Mme SAUVAGEOT qui a déjà effectué un stage. Dans un premier temps, ses élèves ainsi que ceux de M.GARRY (CE2) pourront expérimenter ce nouveau moyen pédagogique.
D' après les informations recueillies auprès des utilisateurs, les élèves apprécient le côté ludique de ce système qui captive l'attention des élèves, ainsi la dissipation pendant les cours régresse.
Rappelons que 10 % seulement des écoles françaises sont équipées de ce système numérique et comparée à d'autres pays européens, la France accuse un retard important.

Les 7 et 8 mai derniers s'est déroulée la tradition-nelle manifestation « Bienvenue à Savigny », sous des températures plus qu'estivales.

Pour cette 17ème édition, ce ne sont pas moins de 22 domaines qui ont ouverts leurs caves et leurs bou-teilles afin de faire découvrir les meilleurs crus de notre village aux locaux comme aux touristes.

Cette année fut encore un réel succès et les vignerons vous donnent rendez-vous d'ores et déjà l'an prochain les 5 et 6 mai 2012.

Musique, expositions, manège étaient au rendez-vous, satisfaisant chaque visiteur.

Fleurissement

Cette année encore, il est à déplorer de nouveaux vols et dégradations …

A la mi-avril, neuf rosiers ont été arrachés devant le cimetière, et trois autres ont péri de façon anormale devant l ' ancienne gare.

Jeudi 26 mai, un véhicule à priori de type transport en commun ou poids lourd a roulé dans la plate-bande aménagée rue du Général Leclerc, occasionnant la destruction de huit végétaux.

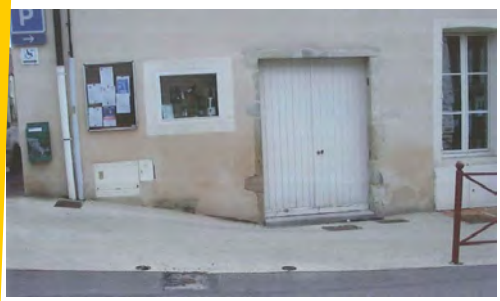

Vendredi 10 juin, une barrière (parking St Paul) et une grille d ' eaux pluviales (vers le tabac) ont disparu.
A noter que ces deux éléments ont miraculeusement reparu après un dépôt de plainte en Gendarmerie.

Divers végétaux ont été dérobés vers la statue de St Vincent.

Les employés communaux nettoient, ramassent, réparent, améliorent, arrosent, plantent pour embellir notre cadre de vie et attirer durablement les touristes.

Ces incivilités ont un coût pour la collectivité, c ' est pourquoi si vous êtes témoins de tels agissements, vous pouvez en faire part au secrétariat de Mairie ou contacter la Gendarmerie.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration du 66ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a été célébrée dimanche 8 mai 2011.

A cette occasion, le Musée bourguignon pour la préservation des véhicules militaires et la municipalité avaient organisé un défilé de véhicules militaires d'époque.
Un convoi composé de Jeep, Dodge, blindé half-track, GMC dépanneur est passé par les rues du village.

Les anciens combattants et les conseillers municipaux ont procédé à la montée des couleurs et aux traditionnels dépôts de gerbes. Les sapeurs pompiers de Savigny, le Réveil municipal Beaunois ont participé à cette cérémonie, les enfants des écoles ont entonné le chant des Partisans.

Une sympathique délégation chilienne était également présente, elle venait de la province de Maule qui est une région viticole du Chili.

Un vin d'honneur servi sur place à l'ombre des tilleuls de l'Avenue des Combattants a clôturé cette cérémonie.

Le Musée Bourguignon est une association de collectionneurs passionnés, principalement par l'Armée Américaine, la Résistance, mais aussi les Divisions Françaises Libres lors de la seconde Guerre Mondiale, mais également Indochine, Algérie jusqu'aux années 1970.

Vous pouvez visiter leur site :
museebourguignon.skyrock.com

La vie des écoles…

L'école maternelle chasse les œufs

Vendredi 15 avril, les trois classes de l'école maternelle se rendent pour une petite promenade dans le parc du Château de Savigny. Les élèves se demandent ce que les maîtresses ont préparé …
… Mais au pied d'un arbre ou cachés dans l'herbe, nous découvrons une multitude d'œufs colorés. Vite, tout le monde en chasse !

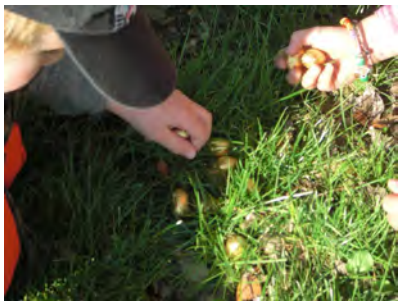

Merci à M. de Pont ac-

nous avoir cueillis pour ce moment agréable.

…/…

L'école maternelle découvre une œuvre de spectacle vivant :

(Spectacle vivant : art de divertir lors d'une représentation en public)

Dans le cadre du festival « Cirko S'enflamme » à Beaune, les trois classes ont assisté, le vendredi 6 mai, à la représentation d'un spectacle de théâtre : « Sac à modeler ».

Voici le texte dicté par les enfants d'une des classes.
C'était rigolo.
L'histoire se déroulait dans une boutique de sacs : « Chez Mamadousacs ». Elle vendait des sacs de toutes sortes. Youpi-Youpi, sa cousine lui rend visite. C'est le début de l'aventure dans laquelle nous avons rencontré :
Le Sac-calin (il est tout doux), le Sac-à-vie (pour sentir, pour goûter, pour voir la vie), le Sac-à-dos (qui se transforme en clown), le Sac-à-vent (quelle tempête !), Mario-Sac (il est drôle), le Sac-à-sous (pour faire ses achats), le Sac-à-puces, le Sac-à-chouigne (qui fait pleurer), le Sac-à-rire, le Sac-à-phone (très pratique pour parler avec ses amis).
Nous avons même eu la visite du Bébé-Sac, tout petit, sans couleur. Mario-Sac était jaloux !
Nous avons bien aimé Mario-Sac parce qu'il nous faisait rire en disant « C'est pas assez, c'est pas assez ! » et en disputant Youpi-Youpi. Mais nous avons bien aimé aussi le Sac-à-rire, le Sac-à-sous, le bébé-Sac … et les autres aussi !

…/…

Sortie à Dijon pour les moyennes et grandes sections de la maternelle

Vendredi 16 mai, nous partons à Dijon pour une journée sous le signe des arts.

Le matin, nous découvrons rapidement le Palais des Ducs avant de nous rendre au Musée des Beaux-Arts.

Nous travaillons sur le thème des portraits. Nous apprenons à « lire » les peintures mais aussi les sculptures : les personnages sont-ils vieux, riches, tristes … ? Tout cela est visible en observant les couleurs, les détails mais aussi les traits de pinceaux, les techniques utilisées. Nous apprenons aussi du vocabulaire : de face, de profil, de trois quart.

Après une petite pause bien méritée, nous découvrons une œuvre d'art dans la ville :
L'ours de François Pompon.

Nous poursuivons nos observations aux abords de l'église Notre dame. Voici encore des œuvres d'art dans la ville. En levant les yeux, nous découvrons l'automate « Le Jacquemart », la Chouette (nous avons tous fait un vœu évidemment) et les gargouilles.

…/…

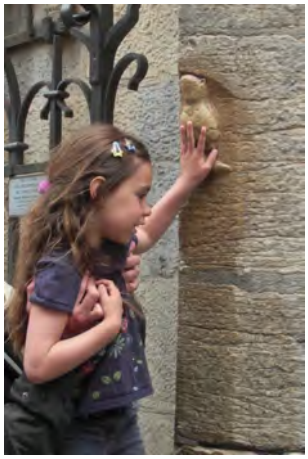
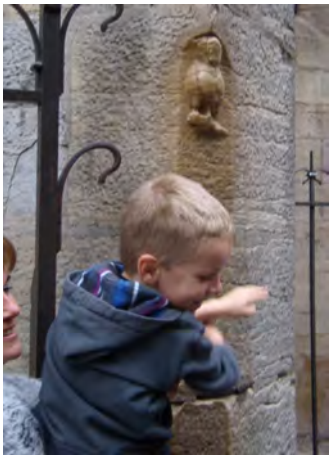

Journée d'athlétisme

Le jeudi 26 mai, l'école élémentaire de Savigny-lès-Beaune recevait des écoles de la circonscription de Beaune pour une rencontre d'athlétisme. Les plus jeunes (Challenge Cycle 2) ont concouru sur les épreuves de lancers de balle, de sauts en longueur, de lancers de précision et de course plate.

Le Challenge Cycle 3 regroupait les enfants du CE2 au CM2, qui se sont mesurés sur des épreuves de lancers d'anneaux et de précision, à la course plate (40m), à la course de haies et au triple bond. La rencontre s'est terminée par un relais regroupant des élèves de toutes les classes participantes.

La remise des coupes a mis à l'honneur les écoles de Monthelie et de Pernand-Vergelesses.

Les grandes sections de maternelle en classe de découverte à Collonge la Madeleine.

Mercredi 8 juin, 27 élèves de grande section, et leurs parents, attendent avec effervescence le bus pour le grand voyage qui clôt leur scolarité en maternelle. Les bagages sont prêts, le soleil n'est pas tout à fait au rendez-vous et les sentiments oscillent entre inquiétude et envie de cette grande aventure. Car nous partons trois jours au centre d'initiation à l'environnement de Collonge la Madeleine (71).
Trois jours durant lesquels se sont succédées des activités telles que :

La pêche à la ligne

L'observation et le dessin de bateaux à aubes

La construction

La recherche des petites bêtes

(Que nous observons puis relâchons)

La recherche des petites bêtes du ruisseau

(Que nous observons puis relâchons)

La découverte des arbres

La vie collective, … jouer, courir, découvrir … !

Un circuit touristique Centre Bourg en 2012

Etudiant en troisième année de licence professionnelle tourisme et loisirs sportifs à la faculté des sports de Dijon j'ai réalisé mon stage de 16 semaines à la Commune de Savigny lès Beaune.

Ainsi, la commande de la commune s'est faite sur une problématique : comment promouvoir un territoire viticole par le biais de sentiers pédestres ?

Pour cela, j'ai émis plusieurs hypothèses de travail qui se traduisent par différentes thématiques :

- Un sentier pédagogique pour les enfants avec pour support, l'environnement et la forêt pédagogique implantée par les écoles.
- Un sentier dans les vignes pour les adultes.
- Un circuit Centre Bourg pour les familles afin de découvrir notre patrimoine culturel.

Vu la durée impartie pour mon stage la commission tourisme m'a demandé de développer plus particulièrement ce dernier circuit (Centre Bourg). Après plusieurs réunions de travail avec le comité de pilotage, ce dossier est bel et bien en cours de conception et verra le jour prochainement.

Attaché à Savigny dans mon quotidien et je l'espère pour ma vie professionnelle, j'ai ciblé mon travail pour enrichir notre territoire d'activités touristiques mais également dans l'optique de retombées économiques pour notre village : augmentation des nuitées, des visites de musée, des dégustations et des achats dans les commerces de proximité.

En attendant de voir ces touristes découvrir les richesses de notre commune je souhaite à tous les acteurs du village une bonne et enrichissante saison touristique.

Je remercie le conseil municipal d'avoir accepté de me prendre en stage et de m'avoir fait confiance pour l'élaboration de ce projet.
Je remercie particulièrement M. le Maire pour son aide, sa motivation pour le dossier et son influence sur les instances touristiques intercommunautaires, les adjoints au Maire pour leur soutien et la commission tourisme (J-P BAILLY) qui m'ont permis d'avancer dans le projet.
Je remercie également Isabelle SANCHEZ, Aimée BAUDEY, Christian MAGNIEZ et Marc LEBON pour leur patience et leur aide au quotidien ainsi que Jean-Luc LHERAUD, mon professeur référent à l'UFR STAPS.
Pour ce dossier je veux remercier les services de l'Office du Tourisme Intercommunautaire et sa Directrice Pascale GUERSEN ainsi que Sandrine FABIER, chargée du tourisme au sein du Pays Beaunois et l'Agence d'Animation Touristique pour tous les conseils qu'ils m'ont apportés et le temps passé sur ce dossier.
Enfin, je remercie M.VOLLOT qui m'a apporté une aide précieuse pour la détermination du circuit Centre Bourg.

Cordialement

Simon BOURGOGNE

Les infos de Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération Beaune • Chagny • Nolay

Côte à Côte
Le Transport à la Demande de Beaune Côte & Sud

Le 30 mai dernier, les élus ont validé les modalités et les arrêts de la future ligne de transport à la demande « Côte à Côte 2 ».

Le « Côte à Côte 2 » entend remplacer les lignes régulières 20.1 (SAVIGNY-lès-BEAUNE/ BEAUNE) et 20.2 (MELOISEY, NANTOUX et MAVILLY-MANDELOT) qui circulent les mercredis après-midi. Il desservira en plus des arrêts à BOUZE-lès-BEAUNE, à la Montagne de BEAUNE et au centre commercial LECLERC à BEAUNE.

Le transport à la demande permet de ne faire circuler un bus que si des personnes l'ont réservé et pour un trajet optimisé.

Pour information, le « Côte à Côte 1 », mis en place entre NOLAY et BEAUNE en mars 2010, rencontre un franc succès avec une fréquentation de plus de 150 personnes par mois, soit près de 2000 personnes en un an de fonctionnement.

Pour plus d'informations sur le mode de fonctionnement de ce nouveau service, nous vous donnons rendez-vous **le jeudi 1er septembre pour une réunion publique qui aura lieu à 19h à SAVIGNY-lès-BEAUNE.**

Le bus roulera pour la première fois le mercredi 7 septembre.

MODE d'EMPLOI :

Le fonctionnement

Côte à Côte est un service de transport qui fonctionne à la demande le mercredi de 13h à 19h, toute l'année sauf en août.

Il est accessible à tous (y compris les personnes à mobilité réduite) et comporte 8 places assises en plus du chauffeur.
Les possesseurs d'une carte d'invalidité ou d'une reconnaissance d'invalidité à 80% par la CDAPH sont pris en charge à leur domicile.

Les usagers peuvent effectuer n'importe quel trajet entre les arrêts suivants :

SAVIGNY-lès-BEAUNE – Rue du Rhoin
SAVIGNY-lès-BEAUNE – Ecole
MELOISEY – Ecole
MAVILLY – Ecole
MANDELOT – Entrée (abribus)
NANTOUX – Ecole
BOUZE-lès-BEAUNE – Rue de la Mairie
Montagne de BEAUNE – Restaurant
Montagne de BEAUNE – Parcours de Santé
BEAUNE – Bataillon de la Garde (Leclerc)
BEAUNE – Les Buttes

Après avoir enregistré toutes les réservations (au plus tard à 17h le mardi précédant le déplacement), le central téléphonique rappelle chaque utilisateur pour lui confirmer son heure de prise en charge et d'arrivée à destination.

La réservation

Le véhicule ne circule que s'il y a une réservation.

La réservation peut être réalisée du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 14h et 17h et **au plus tard la veille du**

Bacs ordures ménagères

La communauté d'agglomération rappelle que des bacs ordures ménagères sont disponibles à la vente. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur règlement par chèque à l'ordre du «Trésor public» en précisant leur adresse exacte. Les livraisons sont assurées par la communauté d'agglomération chaque semaine. Ci-dessous les volumes suggérés et prix d'achat

Nombre de personnes par foyer	Volume proposé	tarifs
1 et 2	80 l	26,19 €
3 et 4	120 l	27,39 €
5 et plus	180 l	34,33 €
Autres tarifs (Collectivités, Entreprises)	**Volume proposé**	**tarifs**
	240 l	38,15 €
	340 l	57,17 €
	660 l	133,95 €

CONTACT : Denis Gautheron
Service Environnement
Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
Tel : 03 80 24 58 88 fax : 03 80 22 72 84
denis.gautheron@beaune-cote-et-sud.fr

Par ailleurs nous vous rappelons que chaque foyer se doit d'être équipé d'un bac à ordures ménagères, ce qui d'une part rend la collecte plus facile, mais également évite que les sacs ou autres restent sur la voie publique.

Les bacs quant à eux doivent être rentrés dans votre propriété, après chaque passage. Rangement qui assure la sécurité et donne l'image d'un village propre. Merci par avance.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Après le diagnostic, voici le temps des projets pour notre territoire !

En 2008, les élus de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et sud et de la Communauté de Communes du Pays de NUITS-SAINT-GEORGES ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCOT, fixant les grandes orientations du développement et de l'organisation du territoire pour les 20 prochaines années.

En 2010, le Bureau d'études recruté pour accompagner la réalisation du document a commencé à analyser les données et éléments de contexte pour identifier les forces et les faiblesses du territoire dans les domaines suivants :

ressources et milieux naturels
paysages
mobilité et déplacements
habitat
développement économique et attractivité…

Le mercredi 15 juin, le Bureau d'études présentait son diagnostic lors d'une réunion publique.

Une soixantaine de personnes avaient fait le déplacement à la Maison de l'Intercommunalité à BEAUNE pour entendre parler des données démographiques, économiques, paysagères et environnementales ainsi que des statistiques sur l'habitat et l'emploi.

Le public présent a pu faire entendre ses doléances sur l'organisation des transports en commun, la difficulté à réhabiliter les logements anciens en centre ville, la prise de conscience par les entreprises de l'image donnée par leur façade en bordure de l'autoroute, etc.

La prochaine étape pour le Bureau d'études et les élus membres du SCOT est de travailler à l'élaboration d'un projet d'aménagement, réelle vision stratégique et politique du territoire pour l'avenir, nommé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable. »

Deux autres réunions publiques sont prévues à l'automne 2011 et au printemps 2012. Le projet est prévu pour être adopté au printemps 2013.

Chiffres clés :	• 2 intercommunalités • 79 communes • 66 327 habitants • 32 000 actifs • 58 700 logements

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Communauté d'Agglomération :
www.beaunecoteetsud.com

Visite d'une délégation de l'ANMAM Surcouf à bord de la frégate Surcouf 12 04 2011

Le 12 avril dernier, nous étions une quinzaine venus de Côte d'Or, de la Somme, de Paris, du Rhône, de Savoie, de Provence et de Seine Maritime à nous rendre à bord du Surcouf à l'invitation du Commandant, le Capitaine de frégate Marc-Antoine de Saint Germain. Visite orchestrée par le commissaire du bord Mathieu Le Greneur.

Après avoir montré « patte blanche » à l'entrée de l'arsenal, embarquement dans un autocar pour une visite commentée par notre accompagnateur, le major Chrisman.
Dommage pour nous, mais avec le conflit lybien, de nombreux bâtiments, dont le Charles de Gaulle, étaient en mission. Visite néanmoins très intéressante.

Vers midi, nous rejoignons le bord où le commandant nous accueille avec tout son état major. Après les présentations, une visite très approfondie du bord nous a mené du hangar à hélicoptères à la passerelle, en passant à divers PC.

Nous rejoignons les salons du commandant où nous présentons notre drapeau aux officiers. Quelques bouteilles de Savigny sont ensuite offertes et autour d'un copieux buffet, les deux générations de corsaires ont échangé sur leurs expériences dans la Royale à deux époques différentes.

Si les missions le permettent, un détachement du Surcouf viendra à Savigny lors de notre assemblée générale en 2012.

De Saint-Malo à Toulon et de Toulon à Savigny-lès-Beaune, il restera de cette visite l'esprit de la devise inscrite sur le drapeau de l'association : «Unis comme à bord» (extrait des journaux de bord de la Marine Nationale)

http://jdb.marine.defense.gouv.fr/post/2011/04/29/Visite-d-une-d%C3%A9l%C3%A9gation-d-anciens-Corsaires-%C3%A0-bord-du-Surcouf

U S Savigny les Beaune
Montée en excellence de l'équipe première !!!

En finissant meilleurs 3ème des 3 groupes de promotion d'excellence, et suite au non réengagement de Magny sur Tille en District, l'équipe première de l'U S Savigny lès Beaune a gagné le droit d'évoluer en excellence la saison prochaine.

Félicitations au coach Jean Michel et à sa très jeune équipe pour la très belle saison réalisée : 22 matchs joués - 15 victoires - 3 nuls - 4 défaites - 58 buts marqués - 25 buts encaissés. Le président Félix Matéos et toute son équipe dirigeante vous donnent rendez-vous au stade Paul Dubreuil pour la reprise du championnat début septembre.

L'A.S.F a fêté son 25ème anniversaire à Savigny sur Braye

Berceau de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse, Savigny sur Braye chef-lieu de canton, en organisant les 4 et 5 juin 2011 le 25ème Congrès a voulu fêter dignement cet anniversaire et la pérennité de l'Association.

La délégation de Savigny lès Beaune représentée par 13 membres a profité de ce long week-end pour visiter les châteaux de Chambord et Cheverny, pures merveilles d'architecture, l'occasion aussi de se replonger dans l'histoire de France à l'époque de la Renaissance sous François 1er.

Bien entendu, nous nous sommes intéressés à la production viticole locale et le Domaine GENDRIER de Cheverny nous a reçu avec beaucoup de gentillesse. Nous avons découvert son vignoble de 35 ha quasiment d'un seul tenant exploité en biodynamie et ses vins en A.O.C Cheverny et Cour Cheverny .

Après l'installation du stand, ce 25ème Congrès s'est déroulé sous un soleil de plomb (quel changement par rapport à notre Congrès de 2010 !) selon un rituel bien orchestré :

9 h : Assemblée générale
11 h : arrivée des coureurs du Défi Savignien
11 h 30 : inauguration du salon des produits régionaux avec présentation des 26 Savigny et remise des cadeaux.

Notre stand fut très côtoyé démontrant une fois de plus que les vins de Savigny lès Beaune sont appréciés et que la Bourgogne est une Terre bénie des Dieux.

La journée ponctuée par divers spectacles et animations musicales, expositions peintures, jeux de trempoline s'est terminée à la salle omnisports par le diner de gala animé par l'orchestre Feeler.

Dimanche, après la messe des Cousins en l'Eglise St Pierre et un repas champêtre à la salle Sirius où tout le monde a pu admirer une dernière fois l'exposition des costumes régionaux des 26 Savigny, ce fut l'heure des adieux et des retours dans nos communes respectives.

Nous pensons déjà au prochain Congrès les 19 et 20 mai 2012 à Savigny Suisse (3400 habitants, 10 km de Lausanne chef-lieu du Canton de Vaud).

Bien Vivre à Savigny a organisé son traditionnel vide-grenier le 1er mai dernier sur l'Allée des Tilleuls. Par un temps très ensoleillé, les exposants nombreux ont trouvé place dès 6 heures le matin. Les visiteurs acheteurs ont pu chiner tout au long de la journée. La buvette de l'association a bien fonctionné et a permis de faire rentrer des fonds pour l'organisation de diverses sorties. Rendez-vous est déjà pris pour le 3 juillet prochain, pensez à vous inscrire auprès d'Isabelle NEGRINI au 03.80.21.56.46.

LE SECOURS POPULAIRE

Créé en 1945, le Secours Populaire français est l'héritier de nombreux courants d'entraide qui ont marqué notre pays et l'Europe comme l'illustre sa devise:

« TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRE »

Au fil des années le Secours populaire a considérablement évolué. Son but: rassembler en son sein des gens de coeur quels que soient leurs engagements politiques, philosophiques ou religieux. L'objectif est de pratiquer ensemble une solidarité populaire

Le Secours populaire des années 2000 est un espace de libertés regroupant 98 fédérations départementales, 699 comités et 4000 antennes.

C'est dans cet esprit qu'a été créée l'antenne de SAVIGNY LES BEAUNE.
Jusqu'à ce jour, elle était animée par Mme FLACELIERE seule. Une nouvelle bonne volonté : Mme Monique NAIGEON, connue pour son dévouement, se met au service des plus démunis.

Elle recevra vos habits, chaussures, petits articles ménagers, jouets et autres à son domicile et nous aidera à venir en aide aux personnes nécessiteuses.

Le secours populaire conduit diverses actions au cours de l'année.

1°) Délivre des colis alimentaires chaque mois

2°) Remet des colis d'urgence aux personnes momentanément dans le besoin et dans certain cas des vêtements;

3°) Vient en aide aux personnes subissant des accidents de la vie (Aide au paiement de loyer, accession au permis de conduire, dépannage dans l'urgence pour paiement de factures d'électricité, de fioul, etc) et ce, après examen de la situation de chacun et calcul du reste à vivre journalier.

4°) Pour que personne ne soit laissé au bord du chemin, il permet aux enfants de partir en colonies, aux familles d'accéder à quelques jours de vacances, sans oublier les Seniors.

1 fois par an « LA JOURNEE DES OUBLIES DES VACANCES » offre à ceux qui n'ont pu sortir de leur « enfer » quotidien une journée d'évasion.

L'année dernière ce sont des milliers d'enfants venus de toute l'Europe qui se sont retrouvés sur le champ de Mars, au pied de la Tour EIFFEL et cette année c'est au ZOO D'AMNEVILLE que tous partageront un peu de bonheur.

5°) Organise des braderies ouvertes à tous et qui permet d'acquérir des vêtements et autres à prix très modiques (2-3-5 Euros)

Nous pourrions citer de nombreuses autres actions.

A vous tous SAVIGNIENS, vous pouvez nous aider en signalant à Madame NAIGEON les personnes en détresse, car bien souvent très dignes, elles n'osent pas venir demander de l'aide. Merci pour elles.

Monsieur le maire de SAVIGNY ainsi que son conseil municipal nous apportent tout leur soutien.

Le « Secours populaire antenne de Beaune » est présent sur « Facebook »

MOSAIQUE D'ACTIONS

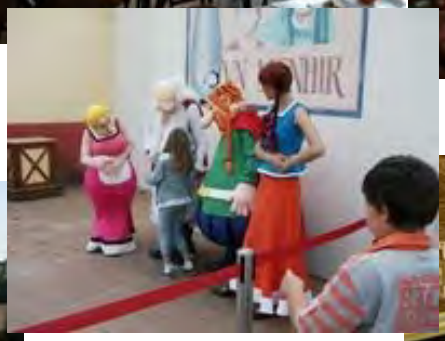

Monique NAIGEON

La boulangerie « du bas »...

A la main ou à l'aide de la machine, la pâte est pétrie, divisée, façonnée et cuite. Tous les jours, la baguette est sur la table des Français à pratiquement chaque repas. Le pain fait partie de notre alimentation, et danscette édition, nous avons souhaité vous présenter nos deux boulangers.

LA VIGNERONNE

Jérôme et Emilie ont repris la boutique le 21 mai 2007, le métier de boulanger est très physique. Il nécessite une très bonne hygiène de vie et une bonne santé. C'est un métier difficile, et nos boulangers nous confient qu'il faut être passionné pour exercer ce métier.

Une boulangerie doit être équipée de matériels de production, son volume de travail est variable. Le boulanger peut travailler jour et nuit, week-end et jours fériés suivant les commandes. Au fournil, il effectue ses tâches manuellement et en station de-bout. Les locaux et les matériels doivent être conformes aux normes et aux règles de l'hygiène. Cela fait 17 ans que Jérôme exerce le métier de boulanger. Il propose dix variétés de pains dans sa boutique. Pour une journée il prépare 320 kg de pâte, la durée de cuisson d'une baguette est de 20 mn et 30 mn pour les grosses.

Emilie et Jérôme savent qu'il faut être polyvalents : il faut veiller à satisfaire les clients, maîtriser les chiffres, les calculs et la gestion des stocks, avoir des connaissances en commerce et en marketing. Pour toutes ces tâches, Emilie suit des formations auprès du groupe Banette. Ses journées débutent à 5 h 30 par la mise en place du magasin. A noter qu'à partir d'octobre, la boulangerie sera aussi fermée les jeudi après-midi.

Boulangerie fermée les lundi
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 6h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h
Les dimanche et jours fériés de 6h00 à 12h30.

...et la boulangerie « du haut »

Boulangerie Ronde des Pains
M. et Mme Chambelland

« Pour nous qui venons de Saône et Loire, ce fût un grand plaisir de découvrir votre si beau village, nous avons été très bien accueillis et la clientèle était bien au rendez vous. »

C'est le 4 juillet 2005 que M. et Mme Chambelland ont repris la boulangerie rue Paul Maldant (dite Boulangerie du Haut), à l'époque tenue par M. et Mme Ramel.
Si l'on remonte le temps, M. Chambelland a suivi un apprentissage de deux années en Boulangerie au CFA de Mercurey débouchant sur un CAP. Il suivra ensuite 3 année de formation au Lycée Castel de Dijon en vue d'un second CAP, cette fois ci en Pâtisserie, Chocolaterie et glacier.
La formation enfin acquise, M. Chambelland passera quinze années comme ouvrier à Chalon sur Saône.

Une fois installé à Savigny, c'est M. Chambelland qui est aux commandes. Il faut savoir que plusieurs fournées sont préparées dans la journée. Deux le matin, et une l'après midi afin de satisfaire les demandes les plus tardives et d'avoir toujours du pain frais à la vente.
Les farines utilisées sont exclusivement françaises pour les pains classiques et spéciaux. Une farine Label rouge est utilisée pour la baguette de tradition française.
Viennoiseries et pâtisseries sont aussi là chaque jour pour satisfaire les plus gourmands !

M. et Mme Chambelland se projettent dans l'avenir :
Tout d'abord, un agrandissement et une modernisation de l'établissement afin de pouvoir vendre des glaces et peut être devenir salon de thé. Ensuite, ils souhaitent fortement rester à Savigny le plus longtemps possible car ils s'y sentent bien.
Ces projets seront bien entendus menés à bien si la situation du commerce le permet.

M. et Mme Chambelland remercient vivement leurs clients pour leur fidélité.

Boulangerie fermée les mercredi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 6h30 à 12h30 et de 15h à 19h
Les dimanche et jours fériés de 6h30 à 12h30.

Il est important pour un village tel que le nôtre, de disposer de commerces de proximité, c'est pourquoi nous vous encourageons toutes et tous à leur rendre visite.

La fête des voisins

Les Tilleuls
Les voisins des Tilleuls

Encore plus nombreux pour la 4ème fête des voisins des Tilleuls. Le cercle s'est agrandi cette année, avec des voisins proches et mitoyens. Chacun est venu avec entrain, cette soirée s'est passée dans la joie et la bonne humeur.
Une histoire où chacun apparaît nous a été contée par Véronique et la soirée s'est achevée par les chants de notre CALLAS.
A l'an prochain !

Le Grand Hâ
Les voisins du Grand Hâ

Ce dimanche 19 juin, les familles Blanchard et Mouquet sont descendues de la montagne pour participer à la quatrième édition du repas de quartier du Grand Hâ et de la Grande Chaume. Notre inquiétude du petit matin quant aux conditions météo a été vite levée à l'arrivée du soleil. 32 personnes se sont retrouvées près de la maison forestière sur le coup de midi pour prendre l'apéritif traditionnel, blanc-cassis ou crémant, autour d'une table très largement pourvue d'amuse-gueules. Il était près de 15 heures lorsque les convives se sont mis à table, pour déguster les entrées confectionnées par les familles. Une côte de bœuf individuelle, débordant des deux côtés de l'assiette a suivi, accompagnée de pommes de terre dans la peau à la crème, cuites dans la braise. Bien des convives ont dû renoncer à terminer et ont gardé le reste de leur côte pour plus tard. C'est un volumineux plateau de fromage qui a fait suite, puis de multiples desserts confectionnés par les épouses. Inutile de préciser les crus qui ont été dégustés au cours de ce pantagruélique repas. Vers 17 heures, un groupe de courageux a entrepris une ballade en forêt pendant que d'autres débutaient une partie de pétanque. La nuit tombait lorsque nous avons regagné nos tables pour consommer merguez ou chipolatas et tenter, sans y réussir, de finir les restes du repas de midi. Nous nous sommes séparés très tardivement, après que les organisateurs du repas 2012 aient été désignés

Rue de Pesquidoux

Les voisins de la rue de Pesquidoux se sont réunis le samedi 18 juin sous le signe de la convivialité.

Les mariés de mai et juin

Nicholas HARBOUR et
Colleen SIBLEY
Le 20 mai

David FOURNEL et
Mahassime JAOUID
Le 11 juin

LOISIRS

Balade de l'été

En passant par :

• La forêt pédagogique plantée par les enfants de l'école de Savigny
• Les vestiges de la voie romaine Autun-Besançon
• Les cabottes cachées dans les murgers de Bouze
et bien d'autres lieux
façonnés par la main de l'homme depuis des siècles

Dimanche 24 juillet
circuit sur la journée

Départ : 9 heures en bas de l'allée des Tilleuls
Pique-nique tiré du sac au lieu dit "Prieuré Saint Jean"
Renseignements : Marie-Colette Rygiel : 03.80.21.55.50

A vos agendas !

Spectacle Georges Brassens
« Chez Léon et Margot »
Duo de théâtre musical
par la Compagnie Chickadee

*** Samedi 17 septembre 2011 ***
A 20 h 30
A la Salle à Usages Multiples
****
Prix des places : adultes 7 €
Jeunes 4 €
Spectacle organisé par
le Foyer Rural
de Savigny-lès-Beaune.

La saison touristique démarre avec le soleil

L'antenne de Savigny-lès-Beaune a ouvert ses portes le 1er juin 2011.

Grâce à la richesse de son patrimoine architectural et naturel, Savigny-lès-Beaune est aujourd'hui un village très fréquenté. L'Antenne de Savigny souhaitant améliorer l'accueil des touristes, l'agence a été transférée au 4 Place Fournier, face au Château. De plus, des travaux d'embellissement du local se poursuivront au cours de l'été en conformité avec la charte d'accueil du pays Beaunois.
Angela Pillisio, conseillère touristique, vous accueille avec son sourire et sa bonne humeur du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30 du 1er juin au 30 septembre 2011.
Au cours de l'été, notre conseillère touristique rencontrera tous les prestataires du village (hôtels, restaurants, chambres d'hôtes, gîtes, viticulteurs et commerces) afin de les connaître parfaitement et de créer un lien de communication entre eux, l'Agence d'Animations Touristiques et l'Office de Tourisme Intercommunal.
Pour les amateurs de photos, l'Agence lance un concours photo baptisé « Savigny par tous les temps ». Du centre du village, aux vignes, en passant par la forêt et le Rhoin, choisissez le meilleur angle et envoyez-nous par e-mail la meilleure de vos photos. A l'issue de la première session du concours (1ère session : De la fleur aux vendanges soit du 01/06/2011 au 15/09/2011), un jury de professionnels élira les 2 meilleures photos qui seront récompensées (vin, entrées gratuites pour des découvertes touristiques). L'agence exposera ensuite les vingt meilleures interprétations du village et de son patrimoine.
L'Agence vous donne également rendez-vous le 24 septembre prochain pour les « Banalités autour du Four », l'occasion d'inaugurer le four banal entièrement restauré et de redécouvrir, le temps d'une journée, la cuisson à l'ancienne d'un produit sain et naturel : le pain.
Notre souhait est de proposer de nouvelles actions d'animations.
Pour ceux ou celles qui auraient un peu de temps à consacrer à notre village, n'hésitez pas à nous contacter ou à passer au 4 place Fournier. Nous serons heureux de vous rencontrer. Les prestataires du village pourront y découvrir la nouvelle brochure touristique de Savigny-les-Beaune ainsi que le plan du village réédité en couleur (format sous main).

L'Antenne de Savigny-les-Beaune
e-mail : tourisme.savigny@gmail.com, ot.savigny@orange.fr - Renseignements au 03 80 21 63 70.

Dates à retenir

- dimanche 3 juillet : vide greniers aux Tilleuls par « Bien Vivre à Savigny »
- mercredi 13 juillet : commémoration et festivités de la Fête Nationale
- dimanche 17 juillet : Savigny en Tous Sens
- samedi 24 juillet : balade de l'été par C. Rygiel
- jeudi 1er septembre : réunion sur le futur service de transport à la demande « Côte à Côte » à 19 h à la SUM
- jeudi 8 septembre : commémoration de la Libération de Savigny
- samedi 17 septembre : spectacle Georges Brassens à la SUM
- samedi 17 et dimanche 18 septembre : journées du patrimoine
- samedi 24 septembre : « Banalités autour du Four », fête du pain organisée par l'Agence d'Animations Touristiques
- samedi 15 octobre : la Foulée des Vendanges

Un évènement associatif, scolaire, de voisinage… Une photo insolite de notre village, un résultat sportif de nos champions locaux, toute information ayant trait avec la vie de Savigny nous intéresse pour les Échos.

N'hésitez pas à contacter la Mairie soit par écrit
soit par mail en stipulant dans l'objet : échos.
mairie.savigny-les-beaune@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale (adultes et enfants)
horaires d'ouverture :
mardi de 17 h 00 à 19 h 00
mercredi de 14 h 00 à 16 h 00

FERMÉ EN AOUT
Reprise le mardi 6 septembre 2011

Horaires d'ouvertures de la déchetterie de Savigny

Téléphone site de Savigny 03.80.26.11.16 (J-L. Petit)
Téléphone Communauté d'agglomération 03.80.24.55.04 (A. Saulcy)

DÉCHETS VERTS

<u>période d'été (du 01/04 au 30/09)</u>

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 14 h 00 à 19 h 00
le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00.
<u>Fermé le mardi</u>

13 juillet 2011

Le Comité des Fêtes vous convie aux traditionnelles festivités

- A partir de 17h00 jeux, quilles, chamboule-tout, pénalty, pêche à la truite, course en sac, coupe des dames, lâcher de ballons, jeu de la grenouille…
- 17h00 Atelier de maquillage pour enfants
- 18h30 rassemblement au monument aux morts
- 19h30 repas sous chapiteau : porcelet à la broche
- 22h00 retraite aux flambeaux
- 23h00 feu d'artifice
- Bal populaire

INSCRIPTIONS : MAIRIE - EPICERIE « AU PANIER SYMPA »
BOULANGERIE CHAMBELLAND - BOULANGERIE « LA VIGNERONNE »
AGENCE D'ANIMATIONS TOURISTIQUES PLACE FOURNIER
CAMPING LES PREMIERS PRES

Prix du repas : 14 € (adulte) et 6 € (enfant).

Apporter son couvert complet : assiette, verre, couteau, fourchette…

POUR LES RESERVATIONS DE TABLES : S'ADRESSER UNIQUEMENT EN MAIRIE